

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mme Colette CHAMBRION qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS
- Mme Joëlle MORIN qui a donné pouvoir à Mr André VADOT
- Mr Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à Mr Bernard VERVAET
- Mr Pierre MARCAUD, excusé
- Mr Nicolas RENAUD-BEZOT, excusé

## **1. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre GRESS est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2014**

Monsieur Pierre GRESS donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. Point sur les finances**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 05 novembre 2014 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 329 453,59 € et les recettes à 420 903,90 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 272 892,65 € et les recettes s'établissent à 179 140,45 €.

## **4. Remboursement concession de Monsieur BOUVRET (1 délibération)**

Madame Céline GARNIER informe les élus qu'une erreur a été faite concernant le remboursement de la Concession de Mr BOUVRET.

Le remboursement de la concession se monte à 220 € au lieu de 240 € soit 147 € pour la Commune et 73 € pour le CCAS.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n° 53 /2014 prise lors de la réunion 27 août dernier et de la modifier selon les précisions précitées.

## **5. Taxe d'aménagement (délibération)**

Monsieur Sylvain DUMAS rappelle aux élus qu'une délibération a été prise en novembre 2011 afin d'instituer la taxe d'aménagement qui a été applicable en mars 2012. Elle succède à la taxe locale d'équipement. Cette taxe permet à la Commune de financer les équipements publics de la Commune. Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). La délibération prenant fin au 31 décembre 2014, il est nécessaire de la reprendre. Après discussion, les élus décident :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communale la taxe d'aménagement au même taux que précédemment, à savoir 4 %,

- d'exonérer de 50% la surface excédant 100m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ +),
- d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

## **6. Tarification exceptionnelle « salle polyvalente » (délibération)**

Mr Benjamin FARGEOT fait part aux conseillers des problématiques survenues lors de la location des 18 et 19 octobre dernier, les élus décident de mettre en place une tarification exceptionnelle pour cette location soit 230 €.

## **7. Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales (délibération)**

Du fait du transfert de compétence de la « petite enfance » au GRAND CHALON, le contrat enfance jeunesse de la Commune doit être adossé à celui du GRAND CHALON. Ce dernier ayant pris fin au 31 décembre 2013, la Commune décide de renouveler le contrat enfance jeunesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017. Après délibération, les Conseillers autorisent Mr Sylvain DUMAS à signer la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse avec la CAF de Saône et Loire.

## **8. Règlement intérieur restaurant scolaire (délibération)**

Les élus décident de mettre à jour le règlement intérieur du restaurant scolaire adopté au 1<sup>er</sup> septembre 2008. L'article 2 est modifié afin de prendre en compte les repas qui seront pris les mercredis par les enfants (en cas d'école toute la journée).

L'article 13 stipule que les menus du restaurant scolaire sont mis en ligne sur le site internet de la commune. Ce règlement est applicable au 6 novembre 2014.

## **9. Commissions thématiques GRAND CHALON (délibération)**

Suite aux différents échanges entre les élus lors de l'université d'été du GRAND CHALON, il a été décidé lors du Conseil Communautaire de créer quatre commissions thématiques intercommunales :

- Intercommunalité : ses travaux porteront sur les finances, la mutualisation des services, les relations entre les communes et l'agglomération et son devenir.
- Service à la population : elle se penchera sur les services de proximité apportés par l'agglomération à ses habitants (petite enfance, solidarité, santé, gestion des déchets, déplacements).
- Sujets techniques : elle travaillera sur des sujets tels que l'eau et l'assainissement ou encore la voirie d'intérêt communautaire, les grands équipements culturels et sportifs...
- Développement durable et équilibré : elle traitera du développement économique et de la nécessaire préservation de la qualité de vie de notre agglomération.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants afin qu'ils siègent à ces différentes commissions. Après discussion, les élus désignent les membres suivants :

<b>Commission thématique</b>	<b>titulaire</b>	<b>suppléant</b>
Intercommunalité	Mme Céline GARNIER	Mr Sylvain DUMAS
Service à la population	Mr Stéphane BONU	Mr Sylvain DUMAS
Sujets techniques	Mr Benjamin FARGEOT	Mr André VADOT
Développement durable et équilibré	Mr Jean-Raphaël RIZZOLI	Mr Sylvain DUMAS

## **10. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 octobre 2014**

Parmi les dossiers traités, les plus importants sont résumés ci-après :

- Nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour la dénommer « Le GRAND CHALON. Cette décision nécessite une actualisation des statuts et doit être approuvée par les Conseils Municipaux des Communes Membres. Après Délibération, les élus approuvent le choix de « Le GRAND CHALON » comme nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération et décide de valider les statuts actualisés.
- L'Audit Financier du GRAND CHALON a été rendu public.

Budget global du GRAND CHALON en 2014 : 120 millions d'euros

- Les principales recettes de fonctionnement : 83,5 millions d'euros réparties entre :
  - 1/3 de dotations de l'Etat et de Subventions de partenaires
  - 1/3 de fiscalité des entreprises
  - 1/3 de la fiscalité des ménages
- Les dépenses de fonctionnement :
  - 2008 : 35 millions d'euros
  - 2014 : 81,5 millions d'euros (dont 20,2 millions de reversement aux communes)
- La dette :
  - 2008 : 34 millions d'euros
  - 2014 : 56 millions d'euros
- Vote du budget supplémentaire 2014 (Budget principal), équilibré à :
  - Fonctionnement : 4 198 877,70 €
  - Investissement : 6 640 217,87 €

## **11. SYDESL : éclairage public (délibération)**

Monsieur Sylvain DUMAS fait part aux conseillers qu'il a demandé un chiffrage au SYDESL pour la pose de deux candélabres rue Roussot. L'opération précitée se chiffre à 9 000 € HT (réalisation d'environ 110 mètres de tranchée, pose de 120 mètres de câble d'éclairage public, pose de deux ensembles d'éclairage public, raccordements et étude). Après discussion, les élus décident de valider cette opération et autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **Questions diverses**

- Remerciements des Associations « Amitié et détente » et « des Anciens Combattants de Fontaines, Rully et Farges » pour la subvention que la commune leur a versée.
- L'Association JOSESPOIR qui lutte contre la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) s'associera avec la manifestation FARG'ILLUMINE le 5 décembre pour former un SLA géant illuminé. Une vente de bougie sera organisée au prix de 2 € qui seront reversés intégralement pour la recherche. Vente des bougies vers 17H00, départ de l'école à 18H15 pour le défilé des lampions.
- Service civique : Une annonce a été passée sur le site de l'Etat. Une annonce a été publiée sur le bon coin et un appel à candidature a été affiché dans la commune. La Commune a reçu 8 candidatures. Mrs Sylvain DUMAS et Stéphane BONU ont reçu deux personnes pour un entretien.
- Cérémonie du 11 novembre 2014 à 10H45 (devant la mairie). Rendez-vous à 10H00 pour les préparatifs.

- Commission TIC : Les photocopieurs de la mairie et de l'école ont été installés. Le téléphone de l'accueil périscolaire a été changé.
- Circuit des collectes des ordures ménagères – Points noirs sur la commune : le circuit des collectes des ordures ménagères comporte des problèmes concernant la sécurité des équipes de ramassage et des habitants dans quelques quartiers de la commune. Les élus ont rencontré les habitants concernés :
  - Impasse du Champ du Bourg : Problème pour faire demi-tour, un panneau d'interdiction de stationner le mardi matin va être installé sur la placette pour que le camion puisse faire demi-tour.
  - Rue du Champ du Bourg : problème de manœuvre. Six habitations vont regrouper leurs poubelles.
  - Rue du Meix Journot : La rue ayant été cailloutée, le camion de collecte va pouvoir passer dans la rue sans attendre la pose de l'enrobé, évitant ainsi un regroupement anarchique des containers en bout de rue.
  - Chemin des Grands Champs : le camion est autorisé à faire demi-tour chez un usager afin de pouvoir collecter les bacs.
- Suite aux intempéries du 4 novembre, une dizaine d'habitations ont été impactées (cour, garage, cave, habitation). Une demande de catastrophe naturelle a été envoyée aux services de l'Etat. Deux réunions seront programmées avec les habitants du Boubouhard et de la rue du Chagnelot, quartiers les plus touchés par ces inondations.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal :
  - 12 décembre 2014 à 18H00
  - 9 janvier 2015 à 18H00
  - 13 février 2015 à 18H00
  - 20 mars 2015 à 18H00
- Les vœux de la Municipalité auront lieu le samedi 10 janvier 2015 à 11H30.

Le Maire

Sylvain DUMAS